

# Octobre 2012 à juillet 2016

## Révision générale du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné,

### **BILAN de la production / de la concertation au 1er juillet 2016 pour alimenter la future procédure de révision générale, sur le périmètre élargi.**

Depuis octobre 2012, date de prescription de la révision générale du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné, de nombreux travaux, nécessaires à son élaboration, ont été réalisés et ont fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire.

Au moment de cette prescription le SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné comprend 3 EPCI et 1 commune isolée :

- La communauté de communes Porte Dauphinoise Lyon Saint Exupéry
- La communauté de communes de l'Isle Crémieu
- La communauté de communes du Pays des Couleurs
- Une commune isolée : Tignieu-jamezieu.

Le périmètre du SCoT a évolué. Au 1<sup>er</sup> juillet 2016, un arrêté préfectoral fixe le nouveau périmètre comme suit :

- La communauté de communes Porte Dauphinoise Lyon Saint Exupéry
- La communauté de communes de l'Isle Crémieu (dont Tignieu-jamezieu)
- La communauté de communes du Pays des Couleurs
- La communauté de communes Les Balmes Dauphinoises.

Aussi, le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné doit prescrire, dans les formes prévues par le code de l'urbanisme, une nouvelle révision de son SCoT pour couvrir l'ensemble du nouveau territoire. En revanche, le Syndicat peut tenir compte de la production et de la concertation précédente, bien que le bilan de la concertation qui sera menée dans la future procédure sera à faire au vu de la nouvelle concertation. Il pourra rappeler, pour information, les moyens mis en œuvre lors de la concertation engagée avant la relance de la procédure et les résultats de celle-ci.

Ainsi, le présent document propose une synthèse générale de la production et de la concertation qui s'est déroulée d'octobre 2012 à juillet 2016, date d'évolution du périmètre. Il a pour objectif de tirer un bilan permettant de définir le futur socle de réflexion de la révision générale du SCoT. Il est entendu que ce socle de réflexion ne « lie » pas les élus ayant un pouvoir de décision dans le cadre de la nouvelle procédure, il est un support de travail.

Enfin, le syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné remercie toutes les personnes qui ont participé aux travaux et ont apporté leur contribution.

Le bilan de cette procédure initiale de révision du SCoT a été approuvé, par délibération, en Conseil Syndical le **15 septembre 2016**.

## **Sommaire :**

1. Le travail et la concertation avec le plus grand nombre :
  - La participation des élus locaux
    - DANS LES INSTANCES DE SUIVI
    - AU MOMENT DU DIAGNOSTIC
    - LORS DE LA PHASE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)
    - AU MOMENT DU DEMARRAGE DU DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS (DOO)
  - La participation des partenaires
    - LES GRANDES ETAPES DE LA CONSULTATION DES PPA
    - LA PRISE EN COMPTE DES CONTRIBUTIONS DES PPA
    - LES AUTRES MODES D'ASSOCIATION
  - Informer les habitants et associer le grand public
    - LES HABITANTS
    - LE CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT (CLD)
2. Synthèse des productions :
  - DIAGNOSTIC
  - PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)
3. La communication :
  - Le site Internet
  - La lettre du Syndicat Mixte : Entrevue puis autour du SYMBORD
  - Les médias
  - Les autres supports de communication

## PARTIE 1 : LE TRAVAIL ET LA CONCERTATION AVEC LE PLUS GRAND NOMBRE

### 1.1 La participation des élus locaux :

Afin de mobiliser le plus grand nombre d'élus, et de s'assurer d'une continuité des réflexions, le Syndicat Mixte a mis en place une organisation permettant une implication des élus à toutes les étapes de la révision générale :

- DANS LES INSTANCES DE SUIVI ET DE PILOTAGE DE LA DEMARCHE
- AU MOMENT DU DIAGNOSTIC
- LORS DE LA PHASE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)
- AU MOMENT DU DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS (DOO)

#### SUIVI/ PILOTAGE / GOUVERNANCE :

➤ *Equipe projet (INSTANCE DE SUIVI / ANIMATION / PRODUCTION)*

*Equipe projet politique et technique composée de :*

- Président
- Vice-président en charge de la révision du SCOT
- Chef de projet
- Agence d'urbanisme/ prestataires

Travail de concert, au quotidien.

*Comité technique (au besoin)*

- Composé de l'équipe projet, DGS et DGA des EPCI, Partenaires selon les sujets à traiter
- Réuni au besoin pendant l'avancée des travaux sur certaines problématiques

➤ *COFIL (INSTANCE DE SUIVI METHODOLOGIQUE)*

- Composition : Bureau du Syndicat Mixte élargi aux Présidents d'EPCI
- Présentation/ validation de la méthode
- Présentation de l'avancée des travaux/ validation des étapes/ validation des travaux avant présentation en conférence des Maires et Conseil Syndical
- Préparation des conseils syndicaux...

➤ *Conférence des Maires : INSTANCE DE PRESENTATION ET DE DEBAT*

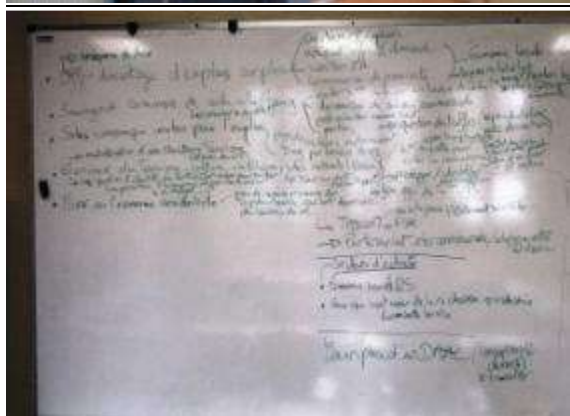
- Composition : Conseillers Syndicaux + Maires du territoire et adjoints à l'urbanisme, au développement...

➤ *Conseil Syndical (INSTANCE DECISIONNELLE)*

- Valide et délibère

Bilan du pilotage au 1<sup>er</sup> juillet 2016 :

Diagnostic	PADD	DOO
1 Copil	4 Copil	1 Copil
2 conférences des Maires	2 conférences des Maires	
1 conseil syndical dédié	1 conseil syndical dédié	
1 conseil syndical (avis CLD)	1 conseil syndical (avis CLD)	
7 Comités techniques DGS / DGA...		



## INSTANCES DE TRAVAIL / PRODUCTION

- AU MOMENT DU DIAGNOSTIC
- LORS DE LA PHASE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)
- AU MOMENT DU DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS (DOO)

Différents formats ont été mis en place selon les étapes de la révision, bilan au 1<sup>er</sup> juillet 2016 :

Diagnostic	PADD	DOO	
<p><b>Lancement de la révision (déc.2012)</b></p> <p><b>1 Séminaire (fév. 13)</b> 1er temps collectif</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancer les travaux</li> <li>- homogénéiser les connaissances</li> <li>- renforcer la culture « SCoT »</li> <li>- Débuter les réflexions (1ers éléments de bilan du SCoT 2007, ...)</li> <li>- Recueillir les 1eres perceptions des élus sur les évolutions observées, les besoins du territoire (enquête de perception)</li> </ul> <p><b>3 Ateliers territoriaux (mars 13) élus désignés par les Communautés de Communes</b> (5 à 20 personnes par EPCI)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des 1ers résultats de l'enquête, réalisée en fév.</li> <li>- Travail sur les 1ers éléments de diagnostic, toutes thématiques confondues, sur la base d'une carte du territoire.</li> <li>- Synthèse et débat</li> </ul> <p><b>1 Atelier prospectif (juin 13)</b> Temps collectif</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation et mise en perspective des cartes de synthèses issues des ateliers territoriaux</li> <li>-Travail par thématiques sur la définition des enjeux au regard des éléments de diagnostic.</li> </ul>	<p><b>5 Ateliers thématiques (oct-nov. 14) élus désignés par les Communautés de Communes</b> (20 personnes par atelier, 5 thématiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aborder en profondeur chacune des grandes thématiques</li> <li>- Impliquer les élus</li> <li>- Définir des axes stratégiques</li> </ul> <p><b>3 Ateliers territoriaux (fév. 15) élus désignés par les Communautés de Communes</b> (15 à 20 personnes par EPCI)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail transversal, toutes thématiques confondues</li> <li>- Organisés par territoire (EPCI)</li> <li>- Amender et faire évoluer le document</li> </ul> <p><b>3 Ateliers territoriaux (juin 15) élus désignés par les Communautés de Communes</b> (10 à 20 personnes par EPCI)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisés par territoire (EPCI)</li> <li>- Amender et faire évoluer la version 3 du PADD</li> </ul> <p><b>3 Conseils communautaires (sept.15)</b> Présenter le document V3 avant débat en conférence des Maires et Conseil syndical</p>	<p><b>1 Séminaire (juin. 16)</b> Temps collectif</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancer les travaux DOO, Co-construire avec les élus.</li> <li>- Travailler sur le type de règles, le type d'outils.</li> </ul>	
		<b>TRAVAIL DE PREFIGURATION DU FUTUR PERIMETRE</b>	
		<p><b>Rencontre pour préfigurer le futur périmètre, (nov. 15) en conseil communautaire CC Balmes Dauphinoises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tenir compte de la volonté de fusion de la CCIC, PC et BD</li> <li>- analyser les avantages/ inconvénients d'une intégration anticipée</li> </ul> <p><b>Présentation diagnostic (mars. 16), conseil communautaire CC Balmes Dauphinoises.</b></p> <p><b>Présentation PADD (avril. 16), conseil communautaire CC Balmes</b></p>	





## 1.2 La participation des partenaires :

- LES GRANDES ETAPES DE LA CONSULTATION DES Personnes Publiques Associées (PPA)
- LA PRISE EN COMPTE DES CONTRIBUTIONS DES PPA
- LES AUTRES MODES D'ASSOCIATION

### **LES GRANDES ETAPES DE LA CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES (PPA) :**

Après notification de la révision générale du SCoT à l'ensemble des personnes publiques associées, le Syndicat Mixte les a sollicités, par courrier, pour une mise à disposition de données, d'études, d'informations pouvant être utiles à la réalisation du SCoT.

Lors de la phase diagnostic, des entretiens ont été réalisés pour enrichir et expliciter les études produites sur le territoire et identifier ainsi les atouts et les faiblesses du territoire. Ont été ciblé les services de l'état, les Communautés de communes, et l'ensemble des acteurs et partenaires en lien avec les problématiques traitées par le SCoT (syndicat d'assainissement, chambre d'agriculture...).

Par la suite, les services de l'Etat ont produit, dans l'attente du « Porter A Connaissance », une note d'enjeux pour apporter leur expertise dans les travaux de la révision.

Le 01/04/14, le diagnostic a été présenté aux personnes publiques associées qui ont fait des remarques en séance et/ou, pour certain, ont fait parvenir leurs contributions.

En mai 2015, une réunion PPA portant sur le projet de PADD a été organisée ; les premières orientations du PADD ont été présentées assez tôt dans la réalisation du projet afin que les contributions soient prises en compte dans le PADD débattu en octobre 2015.

LE DOO n'étant pas suffisamment avancé au 1<sup>er</sup> juillet 2016, aucune réunion PPA n'a pu être tenue.

## LA PRISE EN COMPTE DES REMARQUES

Lors des phases diagnostic et PADD, les PPA ont pu apporter leurs contributions qui ont permis d'enrichir au fur et à mesure le dossier. Les principales contributions en réunion sont les suivantes :

	REMARQUES PPA
	<p><b>DDT</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Il conviendra de préciser l'analyse du fonctionnement territorial notamment au niveau des franges avec les principales polarités situées à l'extérieur du territoire. Le diagnostic du SCoT doit préciser le lien d'une partie du territoire (Pays des Couleurs) avec l'agglomération de Chambéry et l'avant Pays Savoyard Est-ce que dans l'enquête consommation un zoom a été réalisé sur les pratiques d'achat sur le lieu de travail- dans les pôles d'emploi ? La CCI nord Isère répond que ce point n'a pas été appréhendé dans l'enquête consommation.</li><li>- Les nouvelles exigences en matière de performance énergétique des logements pourraient accroître les préférences en faveur de l'habitat neuf et ainsi accroître la vacance dans l'habitat ancien. Ces questions mériteraient d'être étudiées dans le SCoT.</li><li>- Les difficultés en matière d'eau potable et d'assainissement du territoire auront des incidences financières fortes pour les collectivités. En outre, la pertinence des échelles d'intervention des syndicats est clairement posée.</li><li>- Concernant l'armature urbaine et les influences territoriales : les liens avec l'Avant pays savoyard sont de plus en plus importants pour l'est du territoire BRD il s'agira de les préciser/compléter dans le diagnostic du SCoT.</li></ul>
<b>D</b>	- Les enjeux formulés dans le diagnostic sont souvent ceux mentionnés dans la lettre d'enjeux de l'Etat.
<b>I</b>	- Un travail fin devra être mené sur l'agglomération pontoise
<b>A</b>	- La modification de la DTA devra être prise en compte en particulier concernant la déclinaison des
<b>G</b>	objectifs démographiques entre les communes concernées
<b>N</b>	- En parallèle de la révision, les efforts seront à poursuivre concernant la mise en compatibilité des PLU
<b>O</b>	avec le SCOT 2007. Sachant que la loi ALUR prévoit que les POS seront caducs au plus tard le 25/03/2017
<b>S</b>	ce qui va engendrer un retour au RNU pour les communes concernées.
<b>T</b>	
<b>I</b>	<b>SCoT SEPAL</b>
<b>C</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le lien avec l'évaluation de la mise en œuvre (réalisée en 2013) devrait ressortir plus fortement dans le diagnostic</li><li>- Concernant l'identité et le positionnement : il conviendrait de mieux faire ressortir : « c'est quoi Boucle du Rhône en Dauphiné ? Quelle place dans l'aire métropolitaine ? Quelle singularité par rapport aux voisins ? Au sein de l'interscot ? »</li><li>- Il est étonnant de constater que les taux de construction dans les communes sont assez différents des objectifs de polarité du SCoT</li><li>-Un des enjeux du prochain SCoT sera de faire le lien entre développement résidentiel et desserte en transport en commun</li><li>- Vigilance quand on parle de fluidité des RD qu'est ce que cela sous-entend ?</li><li>- +20 000 habitants à l'horizon 2030 est ce qu'il s'agit d'un choix politique ou juste d'OMPHALE ?</li><li>- Quid des projets de contournement inscrits dans le SCoT de 2007 ?</li><li>- Il conviendrait d'intégrer des éléments relatifs à l'étude d'extension du T3 dans le diagnostic</li><li>- Il conviendrait d'aborder la question des capacités d'accueil dans les gares voisines : est-ce qu'il existe des marges (faisabilité) ? Comment travailler ensemble ?</li><li>- En matière de développement économique : enjeu de hiérarchisation des ZAE. Par exemple Janneyrias : offre éco à l'échelle de l'aire métropolitaine.</li></ul> <p>D'autres ZA semblent purement locales.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le SEPAL a réalisé « un livre blanc du commerce » qui sera envoyé au SYMBORD. Sur les questions d'évasion commerciale : ce sujet mérite d'être appréhendé à l'échelle de l'INTERSCOT.</li><li>- Concernant les continuités écologiques il conviendra d'avoir une approche interscot pour harmoniser les fuseaux inscrits dans les différents SCoT.</li><li>- Cf. travail de recollement mené par l'Interscot à intégrer dans la révision en particulier sur la définition des polarités.</li></ul>



### **SCOT Nord Isère**

- Il serait intéressant de comparer les évolutions démographiques avec les SCOT voisins
- Concernant l'attractivité résidentielle : il serait intéressant de préciser les échanges migratoires (entrées et sorties) avec les territoires voisins pas uniquement avec l'agglomération lyonnaise
- L'enjeu de fluidité des axes routiers (RD 75 et RD 522) constitue un enjeu partagé pour les 2 SCOT
- L'analyse des mobilités pourrait être précisée afin de déterminer la part des déplacements automobiles qui concernent les ZAE et la part à destination des gares TER
- Il est rappelé qu'il existe des parkings relais (covoiturage) mis en place par le biais de l'agence de mobilité

### **Commune de Lagnieu**

- Concernant la Via Rhona, attention à la question des traversées du Rhône (création de passerelles seront nécessaires dans certains secteurs).

**D  
I  
A  
G  
N  
O  
S  
T  
I  
C**

### **CCI Nord Isère**

- Objectif de maintien de la fluidité notamment sur la RD 75 et la RD 522 (principaux axes de circulation entre la BRD et la CAPI) pour les trajets domicile travail et pour les entreprises
- L'industrie est encore prégnante sur le territoire, il est nécessaire d'en permettre le développement et le renforcement
- Le SCOT doit intégrer la question du positionnement par rapport aux autres intercommunalités notamment dans le Nord Isère et l'Ain.

### **Chambres des métiers et de l'artisanat**

- Il existe près de 1900 entreprises dans l'artisanat sur le territoire.
- Les petites unités de production (petite industrie) constituent une spécificité du territoire.  
230 créations d'entreprises artisanales en 2013 sur la BRD.

### **SCoT BUCOPA**

- Il semble nécessaire de prendre en compte l'impact en matière de mobilité et au niveau économique du développement de la Plaine de Saint Exupéry.
- Il serait intéressant d'analyser les échanges avec les territoires voisins notamment au niveau des franges.

### **Chambre d'agriculture**

- Il conviendrait d'ajouter dans les enjeux la question du potentiel de production alimentaire du territoire.
- Il est précisé que la diversification des activités agricoles reste minoritaire sur le territoire. Il s'agit essentiellement de grandes cultures, certaines en lien avec la production (cf. GAEC Cholat à Morestel)
- Il est également fait référence à des difficultés rencontrées au niveau du Pays des Couleurs sur les ZAE et les ZA. Maintien dans les communes de surfaces à vocation économique sans prise en compte du potentiel agronomique. La Chambre souhaiterait une répartition plus cohérente des ZAE sur le territoire du SCOT notamment sur le Pays des Couleurs.

### **SCOT BUGEY**

- Les enjeux liés au Rhône pourraient être davantage mis en avant dans le document. Il existe des enjeux de connexions (routier/ Via Rhona à Groslée – passerelle à Saint Benoit)

### **CNR**

- Plusieurs actions sont développées sur le Rhône (cf. écluse à Brégnié-Cordon)
- Des bornes de recharge pour véhicules électriques vont être installées à Porcieu Amblagnieu

### **SMABB**

- L'EIE devra alimenter le diagnostic, les 2 documents sont interdépendants.
- Concernant les difficultés en matière d'assainissement : les capacités des milieux récepteurs doivent être appréhendées.

### **LO PARVI**

- Les enjeux écologiques du territoire sont majeurs en particulier concernant la préservation des zones humides, la trame bleue.  
LO PARVI informe que de nombreuses études et inventaires sont à disposition notamment sur l'ensemble du réseau hydrographique du territoire (à l'exception de la partie ouest) secteurs sur lesquels des missions pourraient être à prévoir.  
- Intégrer la réserve nationale du Rhône dans le diagnostic.

NB : Le projet de PADD a été remis aux participants lors de la réunion.

**Monsieur le sous-préfet**

- Un PADD qui reste trop sur le qualitatif, il faudrait rapidement entrer dans la partie quantitative. Il s'agit de chiffrer le développement démographique global et de le décliner par typologie de commune.  
- Organiser le développement et non le subir, notamment sur les questions d'assainissement et d'infrastructure. Il faudrait, peut-être, aborder la question du coût du projet.  
- Mieux aborder la notion d'optimisation foncière (taille des parcelles...)

**DDT**

- Le PADD ne donne pas à voir d'éléments tangibles et prescriptifs  
- Retravailler les objectifs liés aux polarités urbaines, notamment ceux de l'agglomération pontoise (lien avec la DTA), tel qu'indiquer dans la lettre d'enjeux rédigée par les services de l'Etat.

**Chambre d'agriculture :**

- Sites agricoles stratégiques : la prise en compte de la valeur agronomique des terres est une avancée positive par rapport au SCoT 2007.  
- Concernant l'activité agricole, nécessité d'aborder les entreprises amont et aval (notion de filière) mais aussi de la vocation première de l'agriculture : production de biens alimentaires  
- La requalification de l'axe Nord Sud ou implantation d'un nouvel axe, prélèvera de la terre agricole et pourra déstructurer le parcellaire. Il faut travailler en bonne entente avec le monde agricole.

P  
A  
D  
D

**LO PARVI**

- Une bonne prise en compte de l'environnement dans le PADD.  
- Préciser pour la ressource en eau potable, la nécessité d'une interconnexion des réseaux.  
- Mise en garde sur le schéma régional des carrières qui est, peut-être, moins contraignant que le schéma départemental. Il faudra veiller à pérenniser les bonnes pratiques actuelles.  
- Le Rhône est abordé comme une frontière et pas assez comme un trait d'union. Il a une fonction dans la production énergétique. Il est aussi le milieu récepteur des eaux usées du territoire, un champ d'expansion des crues...

**SIEPC :**

Les syndicats des eaux ont établi des schémas directeurs et restent à la disposition du Syndicat Mixte pour travailler sur la question de la ressource en eau...

**Conseil Départemental :**

La présentation du PADD, dans sa forme, est « gênante » car elle donne à penser qu'il y a une hiérarchisation des enjeux. Or, l'environnement n'est pas la priorité face à une démographie galopante. Il faut d'abord résoudre les problèmes d'accès, d'enclavement et de développement économique. (A48)

**Maison du territoire HRD :**

Nécessité de prendre en compte les populations les plus fragiles, notamment les familles monoparentales.

**SIEPC :**

Ne pas opposer ou faire rivaliser les thématiques, on peut faire du développement et préserver les ressources. Ce PADD recherche l'équilibre.

**Commune de Satolas :**

Les habitants de la BRD se rendent sur les territoires voisins (emploi) et certaines routes connaissent des

situations d'engorgement.

### **SCoT Nord Isère**

- Il y a un lien fort entre le SCoT de la BRD et le SCoT NI
- Les questions de transport sont à aborder à cette échelle, notamment la question des parkings relais... L'Agence de mobilité pourra certainement aider le Syndicat Mixte sur ces questions.

## **LES AUTRES MODES D'ASSOCIATION :**

### Courriers/mails

Chaque PPA, partenaire ou élus a pu, s'il le souhaitait, envoyer un courrier ou un mail afin de compléter les interventions faites en séance ou faire des remarques :

### Diagnostic

- Commune de Brangues - Mars 2014
- Commune de Villette d'Anthon - Mars 2014
- Chambre d'Agriculture de l'Isère - mai 2014
- SAGE BOURBRE - juin 2014

### PADD

- Commune de St Baudille de la Tour- juin 2015
- Communauté de Communes Isle Crémieu – février et octobre 2015
- Région RA- juin 2015
- SAGE BOURBRE - juillet 2015
- Centre Régional de la Propriété Forestière- septembre 2015

LE DOO n'étant pas suffisamment avancé au 1<sup>er</sup> juillet 2016, aucune remarque n'a été formulée.

### Groupes thématiques

Sur les questions liées à l'environnement, une démarche co-élaborative a été mise en place, notamment avec les PPA. Un groupe d'acteurs concernés par les thématiques de l'environnement a été constitué : DDT, DREAL, Natura 2000, SMABB, associations (Lo Parvi, FRAPNA Isère, AGEDEN...) syndicats intercommunaux de gestion de l'assainissement collectif et/ou non collectif, SPANC, SICTOM, techniciens des intercommunalités.

Le groupe de travail a été amené à se rencontrer plusieurs fois. Ces moments d'échanges ont pris la forme d'ateliers afin de faciliter la discussion autour de supports.

- Juillet 2015 : Envoi de documents préparatoires à l'état initial de l'environnement et du projet de PADD
- Septembre 2015 : 1 journée d'atelier regroupant les acteurs concernés par les thématiques de l'environnement.
- Novembre 2015 : proposition de prise en compte des remarques pour la rédaction de l'Etat Initial de l'Environnement.

Sur les questions liées à l'agriculture, une démarche co-élaborative a été mise en place avec le Comité de Territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné et la chambre d'agriculture.

Deux ateliers de travail ont été organisés à Villemoirieu :

- Mars 2016 : Diagnostic/enjeux, sous forme d'atelier participatif.
- Mai 2016 : Les secteurs à enjeux/ Les enjeux par secteurs ; l'exploitation (sujets : foncier, bâtiments, circulations, contraintes voisinages, etc.) ; le volet économique (sujets : débouchés, filières, outils de transformations, etc.).





## 1.3 Informer les habitants et associer le grand public

- LES HABITANTS
- LE CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT (CLD)

### LES HABITANTS :

Il a été organisé une série de réunions publiques concernant le diagnostic et les enjeux, du territoire.

3 réunions ont eu lieu dans chaque intercommunalité :

- le 8 septembre 2014, à la Communauté de communes Porte Dauphinoise Lyon Saint Exupéry, 25 personnes dans la salle Félix Cottin à Charvieu-Chavagneux
- le 8 septembre 2014, à la Communauté de communes Isle Crémieu, à la salle du conseil de Villemoirieu, près de 50 personnes.
- Le 10 septembre, environ 25 personnes ont participé à la réunion sur la Communauté de communes Pays des Couleurs dans l'espace Ninon Vallin à Montalieu-Vercieu

Ces réunions ont fait l'objet d'annonces dans la presse et ont été signalé sur le site internet du syndicat mixte et ont fait l'objet de publicité réalisées par les communes du territoire.



Synthèse des remarques et débats sur le diagnostic présenté :

<p><i>Comment s'est construit ce périmètre de projet ?</i></p> <p>Le Syndicat mixte a été créé en 2001 pour porter l'élaboration du SCOT. Il est le résultat de la coopération de 3 Communautés de communes soit 47 communes dans un projet fédérateur. L'objectif des élus est de parvenir à un aménagement optimal et équilibré du territoire.</p>
<p><i>Après le travail qui a déjà été fait en 2007, il est possible de travailler beaucoup plus finement dans le diagnostic de territoire. La présentation paraît très générale.</i></p> <p>La présentation proposée lors des 3 réunions publiques est très synthétique compte tenu du travail volumineux effectué. L'intégralité du document est disponible sur demande, ou en téléchargement sur le site internet du Syndicat ou dans les locaux du Syndicat Mixte. L'objectif de la réunion est principalement de partager les enjeux qui ressortent de ce diagnostic.</p>
<p><i>La Directive Territoriale d'Aménagement impacte certaines communes...</i></p> <p>La DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise concerne une partie du territoire de SCOT. Elle fait actuellement l'objet d'une modification sur l'espace interdépartemental de St Exupéry. Le Syndicat mixte a pris part à ce travail. Les orientations inscrites dans la DTA seront traduites dans le SCOT pour les communes concernées.</p>
<p><i>Peut-on quantifier financièrement les projets proposés par le SCOT ?</i></p> <p>Pour le moment le projet n'est pas établi, ce travail de chiffrage n'est pas prévu pour l'ensemble des thématiques.</p>
<p><i>Le « turn-over » dans le logement est très important, c'est un constat qui pourrait être inséré dans le diagnostic. Y-a-t-il, dans le diagnostic, des informations sur le bâti ancien, le potentiel de renouvellement ou de réhabilitation, de changement de destination, etc.</i></p> <p>Le diagnostic pourra être approfondi sur le sujet. De façon générale ce sont les PLU qui permettent d'étudier plus finement les potentiels de réhabilitation.</p>
<p><i>La mise en œuvre du SCOT dans les PLU : « Lors de l'élaboration du nouveau PLU de ma commune, l'équipe du SYMBORD a beaucoup accompagné la commune. Le nouveau document permet de recentrer la population » « Là où il n'y a pas de PLU, les constructions ne sont pas maîtrisées, c'est dramatique »</i></p> <p>Les orientations du SCOT doivent être traduites localement par une mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Accompagnées par le SYMBORD, des communes ont déjà fait le travail de mise en compatibilité avec le SCOT de 2007. Ce document est toujours en vigueur pendant la révision et c'est pourquoi, les communes qui n'ont pas fait ce travail de mise en compatibilité doivent avancer rapidement. D'autant plus que la loi ALUR a introduit une notion de caducité</p>
<p><i>L'A48 était apparu comme un espoir de désenclavement. Où en est le projet?</i></p> <p>Ce projet est abandonné par l'Etat.</p>
<p><i>La capacité d'accueil touristique (hôtel, campings...). Cet élément pourra être ajouté dans le diagnostic</i></p>
<p><i>Concernant l'assainissement, certaines incohérences avaient été soulevées lors de précédentes réunions de travail. L'étude a-t-elle été corrigée ?</i></p> <p>Le travail a été refait. Il sera rapidement intégré au diagnostic.</p>
<p><i>Entre Morestel et les Avenières, la plaine du Bouchage a un rôle de rétention des eaux en cas d'inondation pour protéger Lyon. Ceci implique des difficultés d'assainissement pour le développement économique. Le territoire pourrait demander un retour solidaire du Grand Lyon.</i></p> <p>Cet élément important sera intégré au diagnostic. Les élus sont favorables à la demande de reconnaissance par le Grand Lyon des servitudes imposées au haut Rhône Dauphinois dont des surfaces importantes sont neutralisées.</p>
<p><i>Vocabulaire :</i></p> <p><i>Le logement individuel groupé</i></p> <p>Ce sont des maisons individuelles résultant d'une opération d'aménagement comportant plusieurs logements individuels</p> <p><i>Quelle est l'interprétation du concept de « dent creuse »</i></p> <p>L'objectif est avant tout de ne pas défigurer le territoire, de limiter au maximum le grignotage de la campagne en contrôlant la construction. La construction en « dent creuse » c'est-à-dire dans les espaces libres, en densification d'un espace déjà bâti est prioritaire, mais il faut également faire des cas par cas. C'est le rôle des documents d'urbanisme locaux d'étudier plus finement les possibilités de construction en densification.</p>
<p><i>Des débats engagés pour le PADD...</i></p> <p>Le diagnostic soulève les enjeux du territoire, les réponses à donner sont de l'ordre du PADD. Plusieurs sujets ont été soulevés et feront l'objet de débats approfondis dans la prochaine phase de travail.</p>

« Il y a un problème d'identité, le nord Isère n'est pas le nord Isère mais plutôt l'Est Lyonnais » « la Boucle du Rhône est le passager clandestin du Rhône »

« En 2007, le SCOT prévoyait de privilégier les modes transport collectifs, aujourd'hui le -tout automobile- domine toujours. Les engorgements sont nombreux (Crémieu, Pont de Chéruy...) il faut réfléchir aux déviations, le contournement Sud de Pont de Chéruy par exemple. »

« Le territoire est dépendant des dynamiques de l'aire métropolitaine » « le développement urbain ne peut se faire sans traiter avant tout le déplacement » « il faut faire apparaître les goulets d'étranglement, un pont par exemple » « la ligne de car du CG38 Crémieu – Lyon Part Dieu est trop lente »

Les déplacements doux : « le manque de pistes cyclables est une volonté politique plus qu'un problème de financement » « il faut mettre en place des moyens de rabattement vers les gares, développer les aires de covoiturage » « le tram-train tout le monde est favorable mais le coût pour les communes est bien trop élevé » « le CLD et l'agence de mobilité ont mené une étude intermodale qui montre que les déplacements domicile / travail représente une part faible des déplacements. Les déplacements courts, inférieurs à 1km sont les plus nombreux »

« Pourquoi la croissance du nombre d'emplois n'accompagne pas la croissance de population ? » « Le déficit d'emploi fait de la Boucle du Rhône un territoire dortoir »

La question du commerce en centre bourg. Certaines communes n'ont plus de commerce. Montalieu par exemple, les commerces ferment alors que la population augmente.

« L'agriculture est une activité économique à part entière » « 80% des exploitations en filière longue : il n'y a pas de logique territoriale, les grands opérateurs économiques décident en dépit de l'intérêt local » « il faut au moins 1hectare dédié à l'agriculture pour nourrir un ménage »

On ne peut pas gérer de la même façon les centres urbains et les communes rurales.



Réunions publiques à Montalieu-Vercieu et à Villemoirieu

## LE CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT (CLD)

Le CLD est une instance consultative indépendante, représentant la société civile sur le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Il exerce un rôle de consultation et d'avis auprès des élus pour la construction et le suivi du projet de territoire notamment dans le cadre d'une procédure contractuelle avec la Région apportant des financements sur le territoire : le CDRA.

Il sensibilise, informe et consulte la société civile et les citoyens.

D	1. Au démarrage : 1 rencontre avec le bureau CLD
I	- homogénéiser les connaissances
A	- renforcer la culture « SCoT »
G	- Débuter les réflexions
N	2. Présentation du diagnostic devant le bureau élargi.
O	3. Le Président du CLD est venu présenter en conférence des Maires et Conseil Syndical, les remarques du CLD
S	sur les enjeux issus diagnostic :
T	
I	L'augmentation de la population entrainerait...
C	Sur les mobilités :
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Augmentation des déplacements internes et externes</li><li>- Augmentation de la congestion du réseau routier</li><li>- Absence de transports collectifs performants de plus en plus critique</li></ul>
	Sur le système économique :
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Augmentation du potentiel de clientèle pour le commerce</li><li>- Augmentation du potentiel de création d'emploi dans les services de proximité</li><li>- Risque d'un territoire de plus en plus « dortoir » car création d'emplois insuffisante</li><li>- Forte pression foncière sur l'agriculture : mitage du territoire et diminution des surfaces agricoles</li></ul>
	Sur l'environnement et le cadre de vie :
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Risque de banalisation du paysage (de l'habitat notamment)</li><li>- Risque de fragilisation du patrimoine naturel</li><li>- Capacités en eau et assainissement insuffisantes</li><li>- Augmentation des émissions des gaz à effet de serre</li></ul>
	Les mobilités :
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Conditionner le développement démographique et résidentiel à la mise en place de transports collectifs (TC) performants :</li><li>- Une bonne solution pour faire pression sur les décideurs (Etats, Collectivités extérieures au territoire).</li><li>- Mais une limitation de ce développement ne serait effectif que dans plusieurs années, impliquant sur cette période une aggravation importante de la saturation du réseau routier.</li><li>- Les TC circulant sur notre territoire ne sont pas performants et sont essentiellement utilisés par des usagers ne possédant pas de véhicule. Il faudra veiller à les rendre attractifs pour inciter les automobilistes à changer de moyen de transport.</li><li>- Appréhender la mobilité des personnes sans moyen de transport ou en situation de précarité énergétique, en particulier en zone rurale.</li></ul>
	Les systèmes économiques :
	Développer de nouvelles activités économiques pour prendre en compte les caractéristiques de notre territoire mais répondant à certains critères :
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Encourager les activités peu consommatrices de foncier (à forte valeur-ajoutée, hautes technologies...) en misant sur le cadre de vie</li><li>- Limiter la création de plateformes logistiques consommatrices de foncier</li><li>- Mieux utiliser le potentiel touristique du territoire.</li></ul>
	Limiter l'accroissement du déficit d'emplois par rapport à la population active : augmentation de 6 points entre 1999 et 2009 des actifs travaillant à l'extérieur du territoire.



	<p>Les ressources agricoles et naturelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appréhender les activités agricoles et forestières comme un tout : filières amont et aval.</li> <li>- Continuer à encourager la diversification des activités agricoles (circuits courts, accueils à la ferme, etc.),</li> <li>- Mais accompagner aussi les agriculteurs en filières longues (80% des agriculteurs) pour aller vers une meilleure cohérence avec les qualités paysagères et environnementales du territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>- changements de pratiques agricoles,</li> <li>- mise en place de stratégies territoriales par les acteurs de ces filières.</li> </ul> </li> <li>- Valoriser la filière bois en diversifiant les espèces et produits (plus uniquement basée sur le bois de chauffage, mais aussi sur le bois d'œuvre...).</li> </ul>
<p><b>P</b> <b>A</b> <b>D</b> <b>D</b></p>	<p>1. Invitation du CLD à la réunion PPA</p> <p>2. Contribution écrite du CLD (sur la version de mai 2015), présentée au Copil par le Syndicat Mixte</p> <p>Un PADD :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- globalement cohérent avec les enjeux du diagnostic sauf pour le « système de transport »</li> <li>- trop général et sans objectifs chiffrés (pas assez précis et prescriptif)</li> <li>- ne couvrant pas les 3 piliers du DD (volet social insuffisamment développé)</li> <li>- sans gouvernance ad hoc (élus / société civile)</li> <li>- avec un périmètre peu pertinent (future intercommunalité)</li> </ul> <p>Des axes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- bassins de vie / coopération : aller plus loin, fusion des communes, notamment agglomération pontoise</li> <li>- volet économie à renforcer :</li> </ul> <p>Favoriser le développement de l'économie circulaire et des nouvelles et hautes technologies</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture : notion de filière à développer (activités amont et aval), filière courtes, filière bois</li> <li>- Transports :</li> </ul> <p>fortement orienté vers le « routier », fort écart avec les exigences « grenelle », « régression » par rapport au Scot de 2007.</p> <p>TC doivent devenir une priorité; ne pas se limiter à « mettre à l'étude »;</p> <p>ViaRhôna doit être réalisée sur tout le territoire ; réseau « mode doux » doivent être définis sur les 5 bassins de vie; opposition au renforcement de l'axe routier nord-sud.</p> <p>3. Second avis du CLD (sur la V3, décembre 2015)</p> <p>4. Présentation de l'avis en bureau restreint (janvier 2016)</p> <p>5. Présentation en conseil syndical (février 2016)</p>

## PARTIE 2 : SYNTHÈSE DES PRODUCTIONS

### 2.1 Le diagnostic :

**Un document de 178 pages, constitué de 5 chapitres, ayant fait l'objet d'une délibération en février 2014. Il constitue un portrait du territoire et met en avant les enjeux.**

Chapitre 1 Positionnement et identité du territoire

Chapitre 2 Des dynamiques démographiques et résidentielles incontestables

Chapitre 3 Un territoire marqué par une forte dépendance à l'automobile

Chapitre 4 Un système économique en mutation

Chapitre 5 L'environnement et le cadre de vie : facteur de développement

Chapitre 6 L'armature urbaine et les polarités

#### **Synthèse du diagnostic**

##### Positionnement et identité

- Un territoire à la croisée des principales agglomérations urbaines, dans l'aire métropolitaine lyonnaise et au cœur d'un bassin de population de 3 millions d'habitants.
- Un territoire entouré de réseaux autoroutiers et les lignes ferroviaires à grande vitesse.
- Un territoire de projet (le Scot de 2007, un projet de territoire fédérateur).
- Un territoire aux situations territoriales variées mais avec des problématiques qui se rejoignent.

##### Une croissance démographique et résidentielle soutenue

- Un fort essor démographique lié à l'évolution globale de l'aire métropolitaine lyonnaise, de la vallée urbaine du Nord Isère...
- Des vagues d'urbanisation qui se sont diffusées d'ouest en est.
- L'attractivité du territoire repose sur la qualité du cadre de vie, l'offre foncière et les politiques de l'habitat.
- Des inégalités socio-économiques entre les villes, les communes rurales et les villages.
- Poursuite des tendances en faveur du desserrement résidentiel et du vieillissement de la population.

##### Un territoire marqué par une forte dépendance à l'automobile

- Le territoire est maillé par un réseau de routes départementales.
- A proximité : Des infrastructures autoroutières, l'aéroport Lyon-Saint Exupéry, des gares ferroviaires accessibles en rabattement sur les territoires voisins.
- La desserte en transports collectifs est assurée par les cars du Département mais la faible densité de population constitue un frein pour les solutions de transports collectifs. La mobilité est majoritairement automobile.

##### Un système économique en mutation

- Une grande proximité avec les principaux sites économiques métropolitains.
- Déséquilibre actif-emploi.
- L'industrie, un secteur d'activité encore très présent.
- L'emploi progresse dans le commerce, les transports logistique et dans les services aux personnes.
- L'agriculture, une activité économique qui occupe plus de la moitié du territoire.
- Des potentiels pour rendre le territoire plus attractif : aménagement numérique, tourisme.

##### Le cadre de vie et l'environnement :

- Un patrimoine naturel riche : mosaïque paysagère ; près de 80% du territoire en inventaires ou des protections réglementaires ; une grande diversité d'espèces...
- Un patrimoine naturel fragile : L'artificialisation des sols et la fragmentation du territoire engendrent des risques majeurs de perte de biodiversité ...

- Une richesse à valoriser, le patrimoine culturel et architectural (sites emblématiques, qualité architecturale des villages...). Un risque de banalisation.
- L'approvisionnement en eau potable assuré à partir des eaux souterraines. Les rendements des réseaux sont parfois faibles en raison de leur vétusté. Globalement, adéquation entre la capacité d'alimentation en eau potable et la population raccordée. Quelques communes présentent cependant un déficit capacitaire.
- L'assainissement : la majorité des communes disposent de petites unités de traitement. Des unités de traitement plus importantes sont installées dans la vallée du Rhône. Certains dispositifs sont sujets à saturation et les rejets s'effectuent dans des milieux récepteurs de faible capacité. La mise en regard de la capacité épuratoire et la population raccordée met en évidence des communes présentant une inadéquation.
- Un territoire soumis à de multiples risques : inondation, nucléaire, transport de matières dangereuses ...
- L'extraction de matériaux, spécificité et ressource du territoire (Une filière locale d'importance)

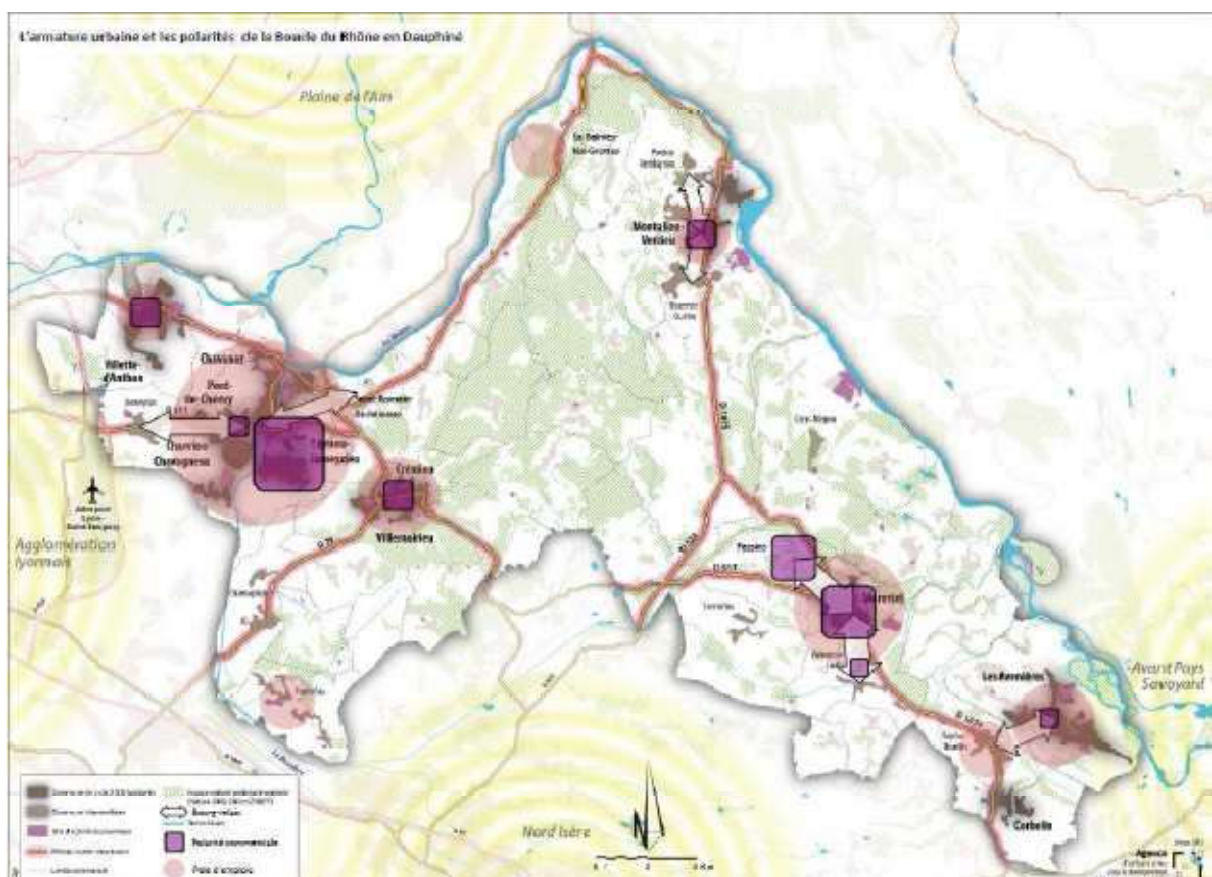
### L'armature urbaine et les polarités

Les différents volets du diagnostic ont mis en évidence des niveaux de développement urbain variables selon les communes et les secteurs du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Lire la structuration de l'armature territoriale est indispensable à la définition des futures politiques d'habitat, de développement économique et d'équipements.

La cartographie sur l'armature urbaine repose sur le positionnement sur les communes de critères « armature » :

- Population
- Ratio emplois/actifs
- Commerces
- ...

Il s'agit de mettre en avant un faisceau d'indices qui aident à lire l'armature du territoire.



## Synthèse des enjeux

### Positionnement et identité du territoire : quelle valorisation, quelle maîtrise ?

Les enjeux de développement de la Boucle du Rhône en Dauphiné sont à prendre en compte en considérant le positionnement particulier du territoire, « au carrefour du système urbain régional ».

Il se situe entre plusieurs agglomérations importantes de la Région Rhône-Alpes :

- à proximité de Lyon
- à proximité de l'agglomération Porte de l'Isère
- à proximité des pôles urbains de l'avant pays-savoyard.

Les enjeux de développement sont, par conséquent, liés aux dynamiques démographiques, résidentielles et économiques qui résultent de cette proximité ainsi qu'aux différents projets qui concernent ces territoires. Ils sont à la fois porteurs d'attractivité du territoire mais peuvent aussi, sans maîtrise, générer des pressions.

Le positionnement de la Boucle du Rhône en Dauphiné dans l'espace métropolitain sera également conditionné par les objectifs de croissance démographique et de création de richesse (activités économiques) qui seront fixés pour le territoire à l'horizon 2030.

### Dynamiques démographiques et résidentielles : comment concilier l'accroissement de population avec le maintien des caractéristiques patrimoniales et paysagères du territoire ?

Les dynamiques urbaines du territoire sont portées par les croissances démographiques et résidentielles internes et sont amplifiées par le desserrement de l'aire urbaine lyonnaise qui concerne désormais l'ensemble de la Boucle du Rhône en Dauphiné. L'intensité de cette croissance s'avère étroitement liée à l'offre foncière et aux politiques mises en œuvre en matière d'habitat.

Particulièrement dynamique au cours de la dernière décennie, la croissance démographique se poursuit malgré les objectifs de maîtrise du développement fixés par le Scot de 2007.

Les constats issus du diagnostic font émerger un paradoxe : l'attractivité de la Boucle du Rhône en Dauphiné repose sur la qualité du cadre de vie, qualité qui pourrait être remise en cause par les formes actuelles du développement urbain (extensions urbaines, artificialisation d'espaces agricoles et naturels, prédominance de la maison individuelle).

Les collectivités doivent donc être vigilantes aux risques de banalisation du territoire, déjà mis en avant lors du projet de territoire de 2007. La poursuite de la périurbanisation s'accompagne de formes urbaines standardisées qui pourraient homogénéiser un territoire riche de ses diversités architecturales et patrimoniales (influences dauphinoises, savoyardes et bugystes). L'image du territoire et sa valeur touristique pourraient en effet souffrir de cette banalisation paysagère.

Le diagnostic met également en exergue des inégalités socio-économiques fortes, notamment entre les villes - où les ménages sont plus modestes - et les petites communes. Les évolutions des modes de vie laissent quant à elles supposer une poursuite des tendances en faveur du desserrement résidentiel (moins d'habitants au sein d'un même logement). Ainsi la réponse à tous les besoins en logements constitue un enjeu majeur du diagnostic.

Au regard de la structure démographique du territoire, l'anticipation et l'accompagnement du vieillissement de la population devront être appréhendés de manière spécifique dans l'habitat, en matière d'équipements sans oublier les gisements éventuels en matière de création d'emplois (services à la personne par exemple).

### Mobilités : dépendance à l'automobile, comment la réduire ? Comment accompagner le développement d'une offre alternative de déplacements ?

La problématique des déplacements peut être complexe, les pratiques de mobilité dépassant largement le cadre des frontières administratives et les motifs de déplacements étant très divers. Les déplacements domicile-travail sont certes importants sur le territoire mais il existe d'autres besoins de mobilité liés, par exemple, aux loisirs, à la santé, aux études. Ces derniers motifs génèrent fréquemment des déplacements extérieurs à la Boucle du Rhône en Dauphiné.



Le territoire présente les caractéristiques classiques d'un territoire périurbain puisqu'il est fortement dépendant à l'automobile. L'absence d'offre de transports en commun concurrentiels aux véhicules individuels renforce cette caractéristique.

Cette absence de système de transports collectifs performant doit aujourd'hui être rattachée aux objectifs de développement démographique et résidentiel. Certains axes routiers sont saturés, faute d'une offre de déplacement alternative. Pour autant, les objectifs de croissance de certaines communes restent importants (dans le Scot de 2007 et dans la DTA), malgré l'absence de transport en commun. Ainsi, le développement urbain de certains secteurs pourrait être conditionné à l'amélioration de la desserte en transport en commun afin de mieux maîtriser les incidences en matière de déplacement.

La proximité du territoire avec les gares voisines du Nord Isère et de l'agglomération lyonnaise porte un enjeu de rabattement, notamment depuis les polarités urbaines existantes.

Compte tenu de la faible densité de population d'une majeure partie du territoire, l'enjeu majeur consistera à accompagner le développement d'une offre alternative à l'usage de la voiture individuelle. Le développement de pratiques nouvelles pourra être encouragé et organisé (covoiturage, transport à la demande) pour les trajets domicile-travail notamment. Concernant les déplacements internes aux communes, les efforts entrepris depuis plusieurs années par les collectivités en faveur des modes doux (marche, vélo) devront être poursuivis.

### Un système économique en mutation : comment allier développement métropolitain et développement local ?

Les territoires situés autour de l'aéroport Lyon-Saint Exupéry occupent, au sein de la métropole lyonnaise, une place particulière. Leur devenir est au cœur des enjeux économiques métropolitains de ces trente prochaines années. Ce secteur concentrent des enjeux métropolitains, voire au-delà, notamment en matière de logistique et de développement économique. La question de l'accompagnement de ce développement métropolitain est posée, tout comme celle des bénéfices à en tirer pour le territoire (secteurs d'activités de rang métropolitain : Janneyrias et Villette d'Anthon). Par ailleurs, il s'agira de valoriser, de structurer et de rationaliser un développement de sites dédiés à l'économie locale pour un meilleur équilibre actif-emploi, selon une stratégie économique locale à définir.

Le passé industriel et rural a façonné le territoire, dans ses caractéristiques économiques locales mais aussi sur les patrimoines et les paysages qui jalonnent l'espace. En effet, l'économie locale reste marquée par l'industrie, avec de fortes spécialisations dans la métallurgie, la plasturgie et l'industrie textile (textile techniques), secteurs d'activités aujourd'hui fragilisés. Le commerce est, quant à lui, un secteur d'activité créateur de nombreux emplois ces dernières années. Cependant, ces créations d'emplois sont en lien avec l'ouverture récente de centres commerciaux dans le territoire nécessaires à la remise à niveau de l'appareil commercial du territoire.

L'analyse de l'économie résidentielle (services aux personnes) semble montrer de nouveaux axes de réflexion en matière de stratégie économique locale pour la Boucle du Rhône en Dauphiné ; les projections démographiques (vieillesse de la population) confirment des besoins à venir dans ce secteur d'activités. Les emplois dits présents se développent principalement en diffus. En parallèle, d'importantes surfaces économiques prévues par le Scot de 2007 restent inoccupées.

L'agriculture est encore très présente et son rôle fondamental dans la qualité des paysages et la gestion des espaces de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Les exploitations agricoles s'orientent progressivement vers une diversification des activités notamment en direction du tourisme vert et des services : accueil et vente à la ferme, chambres d'hôtes, gîtes d'étape, commercialisation de produits régionaux. Ainsi, le tourisme régional, (agriculture, sites loisirs, sites naturels...) reste une potentialité à valoriser pour faire rayonner le territoire et accroître son développement économique.

### Des ressources agricoles et naturelles préservées mais fragilisées par la périurbanisation

L'équilibre général du territoire repose sur le maintien des espaces agricoles et naturels, en raison des nombreuses fonctions qu'ils remplissent : économique (activité agricole), écologique, paysagère et esthétique, récréative, de ressourcement. La volonté de préserver ces espaces semble aujourd'hui partagée par les élus du territoire. Les périmètres de protection et d'inventaire en vigueur viennent par ailleurs renforcer leur caractère inconstructible.

L'évaluation de la mise en œuvre du Scot de 2007 a cependant mis en évidence un rythme d'artificialisation des sols soutenu et croissant. Ainsi, entre 2000 et 2010, 648 hectares d'espaces agricoles et 52 hectares d'espaces naturels ont été consommés au profit de l'habitat ou des activités. L'enjeu est de concilier développement socio-économique du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné et gestion durable des ressources qui le composent. Cet équilibre devra s'opérer en tenant compte de la proximité de l'agglomération lyonnaise, de l'agglomération de la Porte de l'Isère et des pôles urbains de l'avant pays-savoyard qui constituent des facteurs de pressions importants, en termes de développement urbain notamment.

Au demeurant, une dynamique démographique positive est gage de vitalité pour un territoire. Elle devra s'accompagner des mutations structurelles nécessaires pour permettre une qualité de vie à l'ensemble des habitants.

#### Infrastructures et équipements : les conditions préalables au développement, quelle acceptabilité pour le territoire ?

L'enjeu est de concilier développement socio-économique du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné et gestion durable des ressources qui le composent. Cet équilibre devra prendre en compte l'attractivité inhérente à la proximité de l'agglomération lyonnaise, de l'agglomération de la Porte de l'Isère et des pôles urbains de l'avant pays-savoyard qui constituent des facteurs de pressions importants.

La poursuite de l'attractivité résidentielle devra s'accompagner de mutations structurelles afin d'une part de garantir la qualité de vie des habitants actuels et d'autre part d'accueillir de nouveaux habitants dans des conditions optimales.

La question de l'accès aux ressources est posée, notamment en ce qui concerne l'eau potable et les potentialités d'acheminement des réseaux actuels. De la même manière, le traitement des eaux usées et les capacités des stations d'épuration sont un enjeu fort pour les communes qui seront amenées à accueillir de nouveaux habitants.

En outre, les problématiques liées à la saturation de certains axes routiers ou à leur inadaptation à supporter des flux importants devront également être appréhendées dans la future stratégie de développement urbain.

Ainsi, l'amélioration des capacités d'accueil des infrastructures et des réseaux constitue une condition sine qua non au développement du territoire. Outre les contraintes techniques, les contraintes liées notamment à la réceptivité des milieux naturels (cas de l'assainissement par exemple) devront également être appréhendées.

Cela pose la question de la vulnérabilité du territoire exposé à de fortes pressions démographiques, résidentielles.

#### La structuration de l'armature urbaine et des polarités : comment développer sans déséquilibrer ?

Les différents volets du diagnostic ont mis en évidence des niveaux de développement urbain variables selon les communes et les secteurs du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Il est important, à ce stade, de lire la structuration de l'armature territoriale, structuration indispensable à la définition des futures politiques d'habitat, de développement économique et d'équipements.

En effet, si les perspectives de développement des vingt prochaines années ne sont pas spatialisées en fonction de l'armature territoriale (existante ou projetée), elles pourraient être porteuses de déséquilibres.

Il s'agira de raisonner le développement entre secteurs « urbains » et secteurs plus « ruraux » en lien avec les dynamiques observées.

## Le PADD

**Un document de 39 pages, constitué de 3 parties, ayant fait l'objet d'un débat en octobre 2015.**

Les choix fondateurs

La stratégie d'aménagement et de développement

Les chiffres qui rythment le projet

### LES CHOIX FONDATEURS

Un Scot qui marque une inflexion : rompre avec la logique d'urbanisation passée

- Un Scot qui encourage un modèle de développement respectueux du territoire :
- Le défi d'un développement maîtrisé, qualitatif et durable, répondant aux aspirations et aux besoins des habitants actuels et à ceux des générations futures.

Le défi d'un territoire structuré autour de cinq bassins de vie, « espaces du quotidien » propices aux mutualisations et aux coopérations entre collectivités : coopérer davantage à des échelles infra-communautaires,

Un Scot qui s'organise autour de ses bassins de vie et de l'armature urbaine existante

Un Scot ouvert sur les territoires voisins (agglomération lyonnaise, nord lère, avant pays savoyard, plaine de l'Ain, Bugey)

Un Scot qu'il faudra mettre en œuvre : une responsabilité partagée

### 1. Un territoire créateur de richesses économiques et d'emplois

- Maintenir l'économie de proximité
- Permettre aux entreprises présentes de rester compétitives et de se développer
- Etre un territoire attractif et accueillant pour les entreprises qui souhaiteraient s'installer dans la Boucle du Rhône en Dauphiné
- Tirer parti d'une situation géographique particulière, à proximité des grandes infrastructures de transport et non loin de sites économiques majeurs.
- Un appareil commercial qui joue le jeu de la qualité
- Soutenir l'activité agricole (qui remplit différentes fonctions : alimentation, paysage, environnement).
- Le tourisme : source de revenus et facteur d'image. Les potentiels dans le territoire sont importants ; il s'agit de les rendre plus visibles et de structurer l'offre.
- Créer les conditions nécessaires au développement économique et à la croissance de l'emploi
  - o définir une stratégie à l'échelle des bassins de vie,
  - o s'appuyer sur les zones d'activités existantes et envisager la quasi-totalité des nouveaux projets dans l'enveloppe foncière prévue au SCoT de 2007,
  - o améliorer les conditions de circulation et d'accès aux sites économiques,
  - o développer la desserte numérique.

### 2. « La ville à la campagne » : le choix d'un développement résidentiel maîtrisé, qui concilie qualité du cadre de vie, services à la population et diversité du parc de logements

- Un développement résidentiel qui prend appui sur l'armature urbaine existante :  
Les polarités de bassin de vie et les pôles relais seront ainsi les lieux privilégiés du développement, en lien avec le niveau d'équipements qui s'y trouve déjà. Néanmoins, les polarités de proximité et les villages continueront également à se développer, à leur mesure.
- Des politiques de l'habitat centrées sur la qualité et l'équilibre des typologies de logements (répondre à tous les besoins).
- Créer les conditions nécessaires au nouveau modèle de développement résidentiel, notamment en matière de capacités d'assainissement et d'alimentation en eau potable.

### 3. Une stratégie d'aménagement et de développement adaptée au système de mobilités

- Apaiser les centres urbains tout en améliorant le réseau routier existant : les élus ont fait le choix d'identifier quelques projets prioritaires et de les porter collectivement auprès des autorités compétentes (exemple : contournements de l'agglomération pontoise et de Montalieu-Vercieu).
- Renforcer l'axe routier nord-sud pour une connexion optimisée au réseau autoroutier national
- Développer les transports en commun et les modes actifs en lien avec l'armature urbaine. Il s'agit notamment favoriser la mise en place d'un réseau interurbain à haut niveau de service entre l'est de l'agglomération lyonnaise et Crémieu via l'agglomération pontoise, mais aussi d'améliorer le rabattement vers les gares voisines ou encore de développer le co-voiturage.

### 4. Préserver, dans les politiques d'aménagement, les ressources naturelles et agricoles

- Pérenniser l'armature verte
- Favoriser la biodiversité du territoire en protégeant les corridors écologiques
- Préserver l'espace agricole
- Privilégier les activités et usages respectueux de la ressource en eau
- Sécuriser l'accès à l'eau potable
- Protéger les milieux récepteurs
- Anticiper les évolutions climatiques et la crise énergétique
- Gérer durablement les ressources minérales
- Améliorer la gestion des déchets
- Prendre en compte les risques naturels et technologiques
- Le Rhône, au cœur des enjeux environnementaux du territoire



## PARTIE 3 : LA COMMUNICATION

### 3.1 Le site Internet

Depuis le lancement de la démarche, une rubrique dédiée à la révision du SCoT a été intégrée au site internet du syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné: [www.symbord.fr](http://www.symbord.fr)

Cette rubrique a été mise à jour régulièrement pour retranscrire l'avancement de la démarche et permettre ainsi à chacun d'accéder à toutes les informations sur la révision du SCoT. De nombreux documents ont été mis en ligne au fur et à mesure afin que le plus grand nombre puisse en prendre connaissance (évaluation de la mise en œuvre du SCoT de 2007, diagnostic complet, PADD, les Lettres du SCoT, les délibérations du Syndicat mixte...) et puisse suivre l'avancement des travaux.

SCOT  
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Notre territoire, qui a connu ces dernières décennies un développement très rapide, est soumis à des mutations et des pressions considérables. Cette évolution se constate physiquement dans nos paysages naturels et bâtis mais se traduit également par de nouveaux besoins pour les entreprises et de nouvelles attentes de la part des habitants.

La Boucle du Rhône en Dauphiné est un espace à enjeux majeurs en matière d'aménagement du territoire : les grands projets tels que le contournement fret de Lyon et d'itinéraire fret transalpin, de Ligne Grande Vitesse Lyon-Turin, ou encore l'extension de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry constituent des éléments de la nouvelle donne.

Aussi, face aux opportunités réelles qui s'offrent au territoire, les menaces sont bien excitées : phénomène de métropolisation, villages d'artisans, zones commerciales démesurées, autoroute traversant le territoire sans l'irriguer.

Il nous faut donc anticiper sur les développements futurs, pour que ces transformations représentent un réel bénéfice pour les habitants en terme de qualité de vie.

**Le SCOT est l'expression de cette volonté.**

En définissant des règles communes à l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire, le SCOT vise à faire converger autour d'un projet les multiples initiatives publiques ou privées qui construisent l'avenir de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

SCOT  
Qu'est ce qu'un SCOT  
Notre SCOT  
La mise en œuvre  
Echanges et partages  
Révision de Notre SCOT  
Télécharger

Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné  
Espace réservé - Identifiez-vous  
Site mis à jour mercredi 03 avril 2013

Dans le volet SCoT du site internet du Syndicat Mixte, création d'un onglet révision de notre SCoT dans le dernier trimestre 2012.



Dans l'onglet révision de notre SCOT, possibilité de suivre la révision, à 2 niveaux :

Tout public : population, association...

Elus et PPA avec un espace réservé (avec identifiant). Les élus ont accès à de nombreux éléments dont des documents préparatoires. Les PPA ont accès aux éléments validés mis à leur disposition.



Espace réservé :

Mise en ligne régulière de l'ensemble des documents préparatoires, à valider...



Exemple de documents mis à la disposition du public :

délibération prescrivant la révision et les modalités de concertation





Mise en ligne d'informations régulières sur la page d'accueil

### 3.2 La lettre du Syndicat Mixte : Entre vues puis autour du SYMBORD

D'octobre 2012 à juillet 2016, x lettres du Syndicat Mixte ont été conçues.

Jusqu'en juin 2015, ces lettres s'appelaient entre vues. Elles ont ensuite changé de nomination : autour du SYMBORD.

Afin d'habituer les élus à ces lettres, le choix a été fait de les envoyer dans un premier temps en format papier tout en assurant une diffusion électronique et une accessibilité sur le site internet. C'est en juin 2015, qu'il a été décidé de généraliser l'envoi par courrier électronique et de laisser l'accessibilité à tous sur le site internet du syndicat mixte.

Ces Lettres ont permis d'une part de sensibiliser les élus et les habitants sur les grands enjeux actuels et futurs du territoire mais aussi de tenir informer de l'état d'avancée des travaux et des réflexions.

**SYNDICAT MIXTE de la Boucle du Rhône en Dauphiné**

**DOSSIER GRENELLISATION DU SCOT**  
L'objectif fixé est clair et l'échéance proche : tous les SCOT doivent être « grenello compatibles » à l'échéance 2017.

**INTERVIEW G. HERBACH OPEBA**  
Le Cabinet Herbach accompagne le Syndicat mixte dans sa mission de « Grenelle ». L'objectif est de construire les projets communaux de territoire.

**CORA AVANTAGE AVEC LA REGION**  
Le conseil régional de la Région Rhône-Alpes a adopté le décret n° 1203 du 29 février 2012 qui a permis de bénéficier de la subvention de la Région Rhône-Alpes pour la mise en œuvre de la Loi Grenelle II.

**ACTUALITÉS BUCLE DU RHÔNE EN DAUPHINÉ**  
Partenaires  
Partenaires adhérents  
Le conseil d'administration

**n°1 juillet 2012**

**ENTRE VUES**  
LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT MIXTE DE LA BOUCLE DU RHÔNE EN DAUPHINÉ

**SCOT**

**LA GRENELLISATION EST EN MARCHÉ !**

Depuis son approbation, en décembre 2007, notre SCOT a vu le consensus législatif évoluer : La Loi Grenelle I et II (dites Loi ENE), Loi pour la Modernisation Economique (LME)... Plus récemment, le décret du 29 Février 2012 est venu préciser les dispositions législatives issues de la Loi Grenelle II.

L'objectif fixé est clair et l'échéance proche : tous les SCOT doivent être « grenello compatibles » à l'échéance 2017. Ceci implique de faire un travail conséquent d'analyse de la situation, d'élaboration de solutions et de hiérarchisation de nos actions, pour répondre aux enjeux actuels de notre territoire. C'est également l'occasion de prendre un peu de recul pour apprécier les effets, positifs ou non, déjà produits par notre SCOT et ainsi mieux préparer l'avenir.

Cette démarche de fond a débuté à l'automne dernier par un état des lieux, confié au groupement spécialisé Opère-Ecovia. Son but est de confronter, via une analyse matérielle, les dispositions de notre SCOT avec les exigences et l'esprit de la loi, et de distinguer les ajustements à caractère obligatoire, que nous devrions faire, de ceux à caractère optionnel.

Depuis le début de l'année, les représentants des trois communautés de communes et de la commune isolée ont travaillé avec les cabinets missionnés sur les résultats et les scénarios possibles d'évolution du SCOT. Lors du Conseil syndical du 24 mai dernier, les élus ont délibéré en faveur d'une révision du SCOT pour prendre en compte les évolutions liées au Grenelle.

L'étape suivante sera faite durant l'été, avec le lancement du marché de grenellisation de notre SCOT...

**Le Conseil syndical**

Parution du numéro 1, juillet 2012  
grenellisation du SCOT  
L'objectif fixé est clair et l'échéance proche :  
Tous les SCOT doivent être « grenello compatibles » à l'échéance 2017.

Parution du numéro 2, décembre 2012  
Le choix du bureau d'étude et premiers éléments de calendrier

Parution du numéro 3, avril 2013  
Révision du SCOT : dialoguer et construire avec VOUS

Parution du numéro 4, septembre 2013  
Point sur la révision

Parution du numéro 5, décembre 2013  
Calendrier révision

**SCOT**

**LE POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT 2007**

La mise en œuvre du SCOT apparaît en deux fois de poursuivre afin que les communes disposent de PLU compatibles avec les orientations du SCOT. Le bureau d'étude de l'INRA a été mandaté par le Syndicat Mixte pour accompagner les communes dans ce processus. En mars 2010, un avis défavorable a été rendu sur le projet de PLU de Veyrier et un avis favorable sur celui de Saint-Sébastien-Marsais.

**Accompagner les communes**  
Conscients de la complexité face à laquelle les communes peuvent parfois être confrontées, le Syndicat Mixte propose depuis plusieurs années un accompagnement spécifique lors de l'élaboration, la révision ou la mise à jour des PLU. Ce support est travaillé par les services techniques, le bureau d'étude et les élus des communes, afin de leur permettre de mieux appréhender les enjeux du SCOT et de bénéficier d'un accompagnement spécifique pour leur prise en compte dans le PLU, participation aux réunions de travail... Le Syndicat Mixte apporte également une assistance des projets en amont, en particulier dans les zones sensibles, urbanisées, péri-urbaines et proches de lieux ou zones sensibles, les quartiers, à habitat et fonction sectorielles ou à caractère agricole, etc. Le Syndicat Mixte peut jouer un rôle de médiateur avec d'autres structures (CAUE, CDT, ERORA...).

**Permettre les actions de formation**  
À destination des élus et techniciens du territoire, les formations mises en place sont gratuites pour les collectivités adhérentes au CORA. Fin 2014, 4 ateliers ont été organisés avec l'appui technique du CAUE de l'Isère et l'Agence Française de la Région Rhône-Alpes et du Département de l'Isère dans le cadre du CORA de la Boucle du Rhône en Dauphiné. La première a permis de partager les enjeux du SCOT et de définir les axes de travail. Les autres ont permis de travailler sur des thématiques telles que la planification, la gestion des zones sensibles, la gestion des zones d'habitat et fonction sectorielles, etc. Le Syndicat Mixte propose également des ateliers de travail sur des thématiques telles que la planification, la gestion des zones sensibles, la gestion des zones d'habitat et fonction sectorielles, etc.

**Actualité**  
Le thème de la qualité d'habitat est porté par le SCOT depuis 2007. Dans le cadre des actions H&A engagées, les élus du Syndicat Mixte souhaitent réaliser une révision sur la question des formes urbaines, à savoir la réalisation d'un référentiel d'habitat de qualité en 2014.

Les élus de l'Y. Accompagner les collectivités du territoire dans leurs projets d'urbanisme et plus largement contribuer à la qualité de l'habitat sont les objectifs de ce projet de révision.

Cette action sera pilotée conjointement par la Région Rhône-Alpes dans le cadre des actions CORA 2014.

**Atelier à 200m de la gare de Marsais**

Parution du numéro 6, mai 2014  
Point d'avancement révision

Parution du numéro 7, juin 2015  
Point d'avancement révision

Plaquette spéciale PADD, novembre 2015  
Choix fondateurs, stratégie d'aménagement et calendrier

Plaquette démarrage DOO, mai 2016



### 3.3 Les médias :

#### Le Scot dans la presse locale

22/03/2013 : l'essor, La Boucle du Rhône en Dauphiné révisé son SCoT

23/03/2013 : Dauphiné Libéré, Territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné, un nouveau SCoT à l'horizon

Avril 2013 : Isère magazine, Une vision de l'ISERE dans 15 ou 20 ans

11/09/2014 : Dauphiné Libéré, Tous concernés par l'avenir du territoire

13/09/2014 : Dauphiné Libéré, Symbord : réaffirmer un projet collectif



## **Conclusion :**

Le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné a mis en place différentes formes d'association, d'information et de communication autour de son projet pour toucher le plus largement possible les partenaires, élus, acteurs, habitants du territoire.

Les formes mobilisées étaient variées afin d'impulser une démarche participative pour l'élaboration d'un diagnostic et d'un projet politique.

Concernant la concertation avec les élus et partenaires, les résultats montrent une implication du plus grand nombre.

La mobilisation des élus a été très importante et continue. Le Syndicat mixte a permis, par l'organisation de nombreuses rencontres territoriales et thématiques, d'avoir de vrais débats politiques sur l'aménagement du territoire.

L'association et la consultation régulière des personnes publiques associées (PPA), des organismes à consulter et des autres partenaires du Syndicat a permis un large débat sur les problématiques traitées par le SCoT.

Ainsi, cette synthèse générale de la production et de la concertation qui s'est déroulée d'octobre 2012 à juillet 2016, date d'évolution du périmètre montre l'intérêt de « verser » dans la prochaine procédure l'ensemble des travaux réalisés. Ils constitueront le socle de réflexion de la future révision générale du SCoT.

Il est entendu que ce socle de réflexion ne « lie » pas les élus ayant un pouvoir de décision dans le cadre de la nouvelle procédure, il est un support de travail.